

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/12/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 43 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Centre d'Incendie et de Secours – Attribution des marchés  <b>N° 2023-126</b>
--	--

**Présents (43)** : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, REY Sylvie, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, NARS Aline, SALAT Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

**Absents (15)** : BLASCO Sabine, BUERBA Jean-Pierre, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, SOLANA Michel, GAY Eric, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

**Procurations (4)** :  
DESCOUENS Bernard à ARMANET Henri  
RICARD Louis à FINES Frédéric  
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José  
DARAN René à MIR André

Monsieur Henri ARMANET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2023-87B du Bureau Communautaire en date 5 Septembre 2023 autorisant le lancement de la consultation pour les travaux de « Construction du Centre d'Incendie et de Secours Aure Louron ».

La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée dans le respect du code de la Commande Publique. L'appel public à la concurrence a été passé sur les sites [www.ladepeche-legales.com](http://www.ladepeche-legales.com) et [marches-publics.info](http://marches-publics.info) et dans l'édition presse la dépêche du midi – Ed. Hautes-Pyrénées, annonce n°139858.

Les travaux sont répartis en 12 lots :  
N° 1 VRD - TERRASSEMENT/VOIRIE/ESPACES EXT.  
N° 2 GROS OEUVRE  
N° 3 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE ZINGUERIE  
N° 4 MENUISERIES EXTERIEURES

N° 5 PORTES SECTIONNELLES  
N° 6 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS  
N° 7 MENUISERIE INTERIEURE  
N° 8 ELECTRICITE  
N° 9 PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION  
N° 10 REVETEMENT DE SOLS - FAIENCES  
N° 11 PEINTURE - SOLS SOUPLE - NETTOYAGE -  
N° 12 RESINE DE SOL INDUSTRIEL

29 plis sont parvenus dans le délai prescrit.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 novembre 2023 pour prendre connaissance des plis reçus et les 21 novembre 2023 et 12 décembre 2023 pour faire un point sur l'analyse du groupement de maîtrise d'œuvre représenté par la PAPYR, mandataire.

Celui-ci a remis son rapport d'analyse technique et financière et le classement au regard des critères énoncés dans la consultation à la CAO qui s'est à nouveau réunie le 18 décembre 2023 à 11 h et a proposé de retenir les entreprises suivantes, pour un montant total de travaux de 1 048 116.20€HT :

LOT N° 1 – POMES DARRE	pour 143 487.65 € ht
LOT N° 2 – PIERRE ET BOIS	pour 293 800.00 € ht
LOT N° 3 – PIERRE ET BOIS	pour 257 897.20 € ht
LOT N° 4 – ABP	pour 21 560.38 € ht
LOT N° 5 – ASO	pour 21 085.00 € ht
LOT N° 6 – SARL PEREZ	pour 60 000.00 € ht
LOT N° 7 – SARL PEREZ	pour 29 000.00 € ht
LOT N° 8 – SPIE	pour 70 876.58 € ht
LOT N° 9 – CLIMATEC	pour 99 800.00 € ht
LOT N° 10 – OLIVEIRA ROGEL	pour 12 500.00 € ht
LOT N° 11 – DPR	pour 26 566.39 € ht
LOT N° 12 – 4M	pour 11 543.00 € ht

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre des entreprises ci-dessus ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU